



| | | | |
|-------------------------|---|-----------------------------|---------------------|
| 1-IDENTIFICATION | | IDENTIFIANT UNIQUE : | DSA-2020-015 |
| DIRECTION : | DES SERVICES ADMINISTRATIFS | | |
| SERVICE : | N/A | | |
| DATE : | 4 mai 2020 | | |
| OBJET : | Règlement modifiant le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville | | |

| |
|---|
| 2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution) |
| La modification du Règlement RV-2019-19-81 inclut la mise à jour des tarifs dont l'indexation est applicable en 2020, soit des modifications aux chapitres suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 2 Direction des Infrastructures • Chapitre 5 Direction des Technologies de l'information • Chapitre 6 Direction de l'Urbanisme • Chapitre 8 Direction du service de Police • Chapitre 10 Direction de la vie communautaire • Chapitre 11 Tarification diverse |
| 2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?) |
| Adopter la modification du règlement |

| |
|---|
| 3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts) |
| N/A |

| |
|------------------------------------|
| 4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION |
| N/A |

| |
|--|
| 5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) |
| Pour l'adoption du règlement : <ul style="list-style-type: none"> • Avis de motion et dépôt du projet de règlement • Adoption du règlement • Avis public de promulgation du règlement |

| |
|---|
| 6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022) |
|---|

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

| Description | Coûts/revenus | Impacts 2020 | Impacts 2021 | Impacts 2022 |
|--------------------------------------|--|--|--|--------------|
| | | | | |
| Financement déjà autorisé par | | | | |
| Budget de fonctionnement | Disponibilités budgétaires ? | Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> | Poste budgétaire : | |
| Règlement d'emprunt spécifique | RV- | Extra ctb : | Poste budgétaire : | |
| Règlement « Omnibus » | RV- | Extra ctb : | Résolution CE- | |
| Autre (spécifier) | | Extra ctb : | Résolution CV- | |
| Numéro de projet PTI : | | Projet subventionné ? | Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> | |
| Compensation requise ? | Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/> | Si projet subventionné, préciser le titre du programme et % | | |
| Titre du programme : | | | | % |

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

| | |
|--|---------------------------------------|
| MONTANT DES COÛTS ARRONDI : | |
| INFORMATION PTI : | |
| Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée | |
| Montant à financer | Source de financement proposée |
| | |
| Commentaires : | |

7-PERSONNES CONSULTÉES

| Nom de la personne | Champ de compétence | Position (en accord?) | Date (jj/mm/aa) |
|---|--|---|-----------------|
| Me Anne-Véronique Michaud, DAJSC | Rédaction du règlement et de son échéancier d'adoption | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 05/05/2020 |
| Monique Hamelin, tech. compt. Direction des infrastructures | Validation des informations du chapitre 2 | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 04/05/2020 |
| Sébastien Roy, coord. Géomatique Direction des technologies et de l'information | Validation des informations du chapitre 5 | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 06/05/2020 |
| Pierre-Luc Therrien, chef de service, Direction de l'urbanisme | Validation des informations du chapitre 6 | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 06/05/2020 |
| Isabelle Fournier, agente d'adm. Direction du service de police | Validation des informations du chapitre 8 | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 05/05/2020 |
| Nancy Michaud, adjointe admin. Direction de la vie communautaire | Validation des informations du chapitre 10 | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 06/05/2020 |
| Josée Martel, coord. Évaluation Direction des services administratifs et Brigitte Baron, coord, Cour municipale | Validation des informations du chapitre 11 | Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer) | 04/05/2020 |
| Explication : | | | |

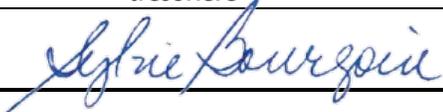
8-RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-XX-XX modifiant le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel qu'il est annexé (Annexe 1). Ce règlement a pour objet de mettre à jour des tarifs dont l'indexation est applicable en 2020.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

DSA-2020-015-ANNEXE 1 – Règlement RV-2020-XX-XX modifiant le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

| Préparé par (nom complet) : | Titre d'emploi | Date (jj/mm/aa) |
|--|--|-----------------|
| Karina Bilodeau | Coordonnatrice Division des revenus | |
| Signature : |  | |
| Nom du responsable d'activité budgétaire | Titre d'emploi | Date (jj/mm/aa) |
| | | |
| Signature : | | |
| Recommandé par : | Titre d'emploi | Date (jj/mm/aa) |
| | | |
| Signature : | | |
| Nom du directeur/directrice : | Titre d'emploi | Date (jj/mm/aa) |
| Sylvie Bourgoin | Directrice des Services administratifs et assistante-trésorière | 6 mai 2020 |
| Signature : |  | |

| SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE | DATE (jj/mm/aa) |
|---|-----------------|
|  | 08-05-2020 |



Règlement RV-2020-XX-XX modifiant le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 7.2

L'article 7.2 du Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe h) du paragraphe 2°, du montant de « 13 400.00 \$ » par le montant de « 14 000.00 \$ ».

2. Modification de l'article 29

L'article 29 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 4°.

3. Modification de l'article 30.1

L'article 30.1 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le paragraphe 16°, du sous-paragraphe a);

2° par le remplacement, dans le paragraphe 16°, du sous-paragraphe c) par le suivant :

« c) Abattage d'un arbre, autre qu'un déboisement :

i) le premier arbre 30.00 \$

ii) les arbres suivants (chacun) 10.00 \$ ».

4. Modification de l'article 40

L'article 40 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans les paragraphes 1°, 2°, 4°, 6° et 8°, du montant de « 71.86 \$ » par le montant de « 73.80 \$ ».

5. Modification de l'article 52

L'article 52 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « articles 66 à 68.8 » par les mots « articles 66 à 68.9 »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « articles 58 à 68.8 » par les mots « articles 58 à 68.9 »;

3° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

6. Modification de l'article 57

L'article 57 de ce règlement est modifié par l'ajout, dans le septième alinéa, après la phrase « La carte d'accès – bains libres est non transférable et valide jusqu'à épuisement de tous les passages. », de la phrase « Le coût pour le remplacement d'une carte d'accès – bains libres perdue ou volée est de 5.00 \$. ».

7. Modification de l'article 59

L'article 59 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2° du premier alinéa, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

8. Modification de l'article 59.1

L'article 59.1 de ce règlement est modifié :

- 1° par la suppression, dans le paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « - 10 couloirs »;
- 2° par le remplacement, dans le paragraphe 2° du premier alinéa, des mots « Bassin sportif – 5 couloirs » par les mots « ½ Bassin sportif » et par le remplacement du montant de « 135.00 \$ » par le montant de « 95.00 \$ »;
- 3° par le remplacement, dans le paragraphe 3° du premier alinéa, des mots « Bassin sportif et récréatif » par les mots « Bassin sportif ou récréatif »;
- 4° par le remplacement, dans le paragraphe 4° du premier alinéa, des mots « Bassin sportif – Wibitt » par les mots « Wibitt (jeu gonflable) »;
- 5° par le remplacement, dans le paragraphe 6° du premier alinéa, des mots « zone couloirs (4) » par les mots « zone couloirs (équivalent à 4 couloirs) »;
- 6° par le remplacement, dans le paragraphe 7° du premier alinéa, des mots « zone ludique » par les mots « zone ludique (entrée plage et jeux d'eau) »;
- 7° par le remplacement, dans le paragraphe 8° du premier alinéa, du mot « glissoire » par les mots « glissoire 5 mètres »;
- 8° par le remplacement, dans le paragraphe 9° du premier alinéa, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

9. Modification de l'article 59.2

L'article 59.2 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement, dans le paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « 5 couloirs » par les mots « Piscine (équivalent à 5 couloirs) »;
- 2° par le remplacement, dans le paragraphe 3° du premier alinéa, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

10. Modification de l'article 59.3

L'article 59.3 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement, dans le paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « 6 couloirs » par les mots « Piscine (équivalent à 6 couloirs) »;
- 2° par le remplacement, dans le paragraphe 3° du premier alinéa, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

11. Modification de l'article 60.1

L'article 60.1 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, du montant de « 36.64 \$ » par le montant de « 36.65 \$ »;
- 2° par le remplacement, dans le paragraphe 2°, du montant de « 16.91 \$ » par le montant de « 16.95 \$ »;
- 3° par le remplacement, dans le paragraphe 3°, du montant de « 21.94 \$ » par le montant de « 21.95 \$ »;
- 4° par le remplacement, dans le paragraphe 4°, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

12. Modification de l'article 60.2

L'article 60.2 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, du montant de « 53.04 \$ » par le montant de « 53.05 \$ »;
- 2° par le remplacement, dans le paragraphe 2°, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

13. Modification de l'article 61

L'article 61 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans les paragraphes 7°, 8° et 9°, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

14. Modification de l'article 62

L'article 62 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2°, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

15. Modification de l'article 64

L'article 64 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2°, des mots « articles 70 à 70.2 » par les mots « articles 69 à 69.2 ».

16. Modification de l'article 66.1

L'article 66.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 14°, du montant de « 29.75 \$ » par le montant de « 30.75 \$ ».

17. Modification de l'article 66.2

L'article 66.2 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement, dans le paragraphe 3°, du montant de « 26.40 \$ » par le montant de « 28.40 \$ »;
- 2° par le remplacement, dans le paragraphe 4°, du montant de « 25.40 \$ » par le montant de « 26.40 \$ »;
- 3° par le remplacement, dans le paragraphe 8°, du montant de « 28.20 \$ » par le montant de « 31.05 \$ ».

18. Modification de l'article 66.5

L'article 66.5 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 3° et 5°.

19. Modification de l'article 66.8

L'article 66.8 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 1°, du montant de « 146.85 \$ » par le montant de « 26.40 \$ ».

20. Modification de l'article 67.3

L'article 67.3 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le paragraphes 3°, du suivant :

« 4° Édifice Gérard-Dumont, location de la cuisine - salle 231.30 \$ ».

21. Modification de l'article 67.6

L'article 67.6 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 7°, de « \$ » par le montant de « 25.00 \$ ».

22. Modification de l'article 68.2

L'article 68.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, du montant de « 66.65 \$ » par le montant de « 33.35 \$ »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 1°, du paragraphe suivant :

« 1.1° Aquaréna, salle 2..... 33.35 \$ ».

23. Modification de l'article 68.4

L'article 68.4 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 5°, du montant de « 78.50 \$ » par le montant de « 80.50 \$ ».

24. Modification de l'article 68.5

L'article 68.5 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 2° et 4°.

25. Modification de l'article 68.7

L'article 68.7 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 15° par le suivant :

« 15° Complexe Aquatique Multifonctionnel - Salle de danse..... 33.35 \$ ».

26. Modification de l'article 69

L'article 69 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « articles 58 à 68.8 » par les mots « articles 58 à 68.9 ».

27. Modification de l'article 69.1

L'article 69.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « articles 58 à 68.8 » par les mots « articles 58 à 68.9 » et par le remplacement des mots « l'article 70 » par les mots « l'article 69 ».

28. Modification de l'article 69.2

L'article 69.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « articles 58 à 68.8 » par les mots « articles 58 à 68.9 » et par le remplacement des mots « l'article 70 » par les mots « l'article 69 ».

29. Insertion de l'article 78.1

Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 78, de l'article suivant :

« 78.1 Levée d'une sanction

Pour la levée d'une sanction pour amendes non-payées dans
une autre Cour municipale20.00 \$ ».

30. Modification de l'article 80.1

L'article 80.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « l'article 81.2 » par les mots « l'article 80.2 ».

31. Modification de l'article 80.2

L'article 80.2 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement des mots « l'article 81.1 » par les mots « l'article 80.1 »;
- 2° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, du montant de « 79.20 \$ » par le montant de « 80.55 \$ »;
- 3° par le remplacement, dans le paragraphe 2°, du montant de « 316.60 \$ » par le montant de « 322.05 \$ »;
- 4° par le remplacement, dans le paragraphe 3°, du montant de « 527.65 \$ » par le montant de « 536.75 \$ »;
- 5° par le remplacement, dans le paragraphe 4°, du montant de « 1 055.30 \$ » par le montant de « 1 073.50 \$ ».

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière